

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		<b>Communauté de communes du Clermontais</b>
Date de la convocation	23 Octobre 2017	Séance du : 7 Novembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le sept novembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 39</u>	
Présents : 32	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; M. Claude REVEL (Canet) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Philippe VENTE (Lacoste) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) ; M. Jean COSTES (Salasc) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) ; M. Gérard VALENTINI (Valmascle) ; M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Marc FAVIER (Canet) représenté par Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude REVEL (Canet) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Georges GASC (Paulhan).

Absents : M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Christian BILHAC (Péret).

**Objet : Groupement de commandes pour un marché de télécommunication avec les communes de Canet, Ceyras, Fontès, Nébian, Paulhan, Péret et Saint-Félix de Lodez et la Communauté de communes du Clermontais – Appel d'offres ouvert – Autorisation de signature du Conseil communautaire au Président.**

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du conseil communautaire qu'un groupement de commandes pour un marché de télécommunication a été approuvé par la Communauté de communes du Clermontais, par délibération en date du 28 septembre 2016. Ce groupement est composé également des communes de Canet, Ceyras, Fontès, Nébian, Paulhan, Péret et Saint-Félix de Lodez.

Il précise que ce groupement de commandes a été constitué afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services de télécommunications dans les domaines de la téléphonie fixe, mobile et internet.

La Communauté de communes, en qualité de coordonnateur du groupement, a réalisé l'ensemble de la procédure de mise en concurrence selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert.

Cet accord-cadre de techniques de l'information et de la communication est composé des 4 lots séparés suivants :

1. Téléphonie fixe sur IP Centrex, interconnexion des sites et accès Internet professionnel,
2. Téléphonie mobile,
3. Téléphonie fixe - Accès analogiques et T0,
4. Accès à Internet.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 30 Octobre 2017, a émis un avis favorable à la passation des accords-cadres à bons de commande avec les candidats suivants :

N° lot	Désignation du lot	Candidat retenu
1	Téléphonie fixe sur IP Centrex, interconnexion des sites et accès Internet professionnel	ADISTA (54 230 Maxeville)
2	Téléphonie mobile	EURO INFORMATION TELECOM (75 002 Paris)
3	Téléphonie fixe - Accès analogiques et T0	ORANGE (75 015 Paris)
4	Accès à Internet	STELLA TELECOM (06 560 Valbonne)

Monsieur LACROIX rappelle que chaque membre signe ensuite son propre marché et est chargé de son exécution.

En conséquence, il convient d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre de techniques de l'information et de la communication pour la Communauté de communes du Clermontais.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre de techniques de l'information et de la communication pour la Communauté de communes du Clermontais

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20171114-2017-11-07-14-DE  
Date de télétransmission : 14/11/2017  
Date de réception préfecture : 14/11/2017